

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 21 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DDEEES 105 G Subvention et avenant à convention avec l'association « Réseau Entreprendre Paris » (11 e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 3411 – 1 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat (2010-2012) signée le 4 octobre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une participation au Fonds de prêts d'honneur et un avenant à l'association « Réseau Entreprendre Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat 2010-2012 dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11 e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 270.000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 90, nature 2042, chapitre 20 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011 et exercices suivants.